

Demande de subvention pour les frais de cours interentreprises suivis hors du canton

A partir de la rentrée scolaire d'août 2018, les écoles reçoivent directement les subventions du canton et du FFPP, seuls d'éventuels montants résiduels sont facturés aux entreprises. Celles qui reçoivent de telles factures, pour les cours interentreprises suivis hors du canton, peuvent se les faire rembourser par les fonds paritaires, en transmettant à Forma2 :

- des copies des factures relatives aux cours interentreprises
- **et uniquement pour les entreprises qui effectuent une demande pour la première fois ou qui ont changé d'adresse, ce formulaire rempli.**

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à Forma2 après la fin de période de formation (module, semestre, année, ...), mais au plus tard un an après la fin de la période de formation relative à la demande.

Adresse de l'entreprise

Entreprise : _____

Rue et numéro : _____

Complément : _____

NPA / Localité : _____

Adresse de paiement

Nom de la banque : _____

Numéro IBAN du compte : _____

Titulaire du compte : _____

Personne de contact

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

En signant ce document, vous confirmez avoir pris connaissance de notre engagement vis-à-vis de la nouvelle loi sur la protection des données (LPD).

Je confirme que les informations fournies sont correctes.

Lieu et Date : _____

Signature de l'entreprise : _____

(Pas nécessaire si envoyé par courriel)

Ce formulaire peut également nous être transmis par voie électronique à l'adresse : info@forma2.ch. **En l'envoyant, j'atteste que les données qu'il contient sont exactes.**

LPD: les engagements de Forma2

Depuis le 1er septembre 2023, la Suisse dispose d'une nouvelle loi sur la protection des données (LPD). Forma2 s'y conforme et vous remercie de prendre connaissance de ce qui suit.

Forma2 s'engage à collecter et traiter vos données personnelles de manière à ce que vous connaissiez lesquelles sont concernées et les raisons pour lesquelles elles le sont.

Forma2 collecte uniquement les données personnelles indispensables à son fonctionnement; aucune donnée concernant les opinions et activités religieuses ou politiques, données médicales ou poursuites ne sont collectées, excepté celles que vous pourriez communiquer spontanément.

Forma2 s'engage à stocker vos données personnelles de manière sécurisée. En cas d'attaque, nous nous engageons à vous en informer, sans tarder, dans toute la mesure du possible.

Forma2 s'engage à vous informer sur vos données enregistrées, à vous les transmettre, à les transmettre à des tiers ou à les supprimer à demande, pour autant qu'aucune disposition légale ne s'y oppose.

Forma2 s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers. Les instances paritaires dont dépend Forma2 peuvent accéder à vos informations, notamment pour l'exécution des paiements dont elles ont la responsabilité et pour les activités de contrôle de l'application des accords conventionnels.

Forma2 est à votre disposition pour répondre à vos questions.